

tenue par Madame BOIS, Juge des Référés
En présence de Madame ROULLEAU, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2502905	RAPPORTEURE: Madame Caroline BOIS
-----	--------------------	-----------------------------------

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - EDUCATION - Décision du 17/07 par laquelle le recteur de l'académie de Dijon a refusé une demande d'instruction en famille (après RAPO)

Nom des parties

Demandeur

Représentants des parties

SELURL GUILLON (Cour)

SELURL GUILLON (Cour)

Défendeur

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON

Arrêté le 11/08/2025

Le président du tribunal